



# AVIS DE PUBLICATION »»

Le 24 novembre 2025

**Objet : Concours interne sur épreuves pour l'accès au premier grade du corps des adjoints des cadres hospitaliers de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris**

**NOMBRE DE POSTES OFFERTS**

**32**

Répartis de la façon suivante :

Branche <b>Gestion administrative générale</b>	14
Branche <b>Gestion économique, finances et logistique</b>	18

## CONDITIONS D'INSCRIPTION

Ce concours est ouvert aux fonctionnaires et agents des établissements mentionnés à l'article L. 5 du code général de la fonction publique, aux fonctionnaires et agents de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction, dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins **quatre ans de services publics au 1er janvier 2026**.

Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionné à l'article L. 325-5 du code général de la fonction publique, dans les conditions fixées par cet article.

## MODALITÉS D'INSCRIPTION SUR LE SITE <https://concours.aphp.fr>

Le candidat saisit les données nécessaires à son inscription au concours. Il est informé qu'il doit consulter régulièrement son espace candidat pour suivre l'avancement de son dossier.

Toute communication du service concours à destination du candidat (suivi du dossier, convocations aux épreuves, résultats...) s'effectuera par le biais de l'accès sécurisé du candidat consultable depuis le site internet <https://concours.aphp.fr>.



Date de début des inscriptions électroniques	10 décembre 2025 - 7 heures (heure de Paris)
Date limite des inscriptions électroniques	12 janvier 2026 - 14 heures (heure de Paris)

La date limite de télétransmission des pièces a été fixée au 16 janvier 2026 à 14 heures (heure de Paris).

**Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP), devra être transmis uniquement pour les candidats déclarés admissibles. La transmission de ce dossier se fera par voie dématérialisée, au plus tard le 19 juin 2026 à 14 heures (heure de Paris) sur la plateforme de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris, DISPOSE. Ces derniers recevront un lien par mail pour accéder à la plateforme.**

Le formulaire nécessaire à la constitution du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle est inclus dans la notice du concours. Ce formulaire est, également, disponible sur le site concours aphp – information candidats – [dossier raep](#).

#### CONDITIONS D'ADMISSION DÉFINITIVE

- En suivant l'ordre du mérite établi par le jury
- Après avis favorable du Médecin du Travail